

## Motion présentée au Conseil d'Administration du lundi 5 février 2024.

Nous, professeur-es et personnels d'éducation élu-es au Conseil d'Administration, reconnaissons la qualité du travail effectué par l'équipe de direction pour répartir les moyens alloués mais dénonçons l'insuffisance de la dotation accordée au collège Anatole France des Clayes-sous-Bois pour l'année 2024-2025.

Tout d'abord, la proposition de répartition de la DGH (Dotation Globale Horaire) pour la rentrée 2024 s'effectue dans un contexte inédit. En effet, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé, par voie de presse, le 5 décembre 2023, son intention de mettre en place des groupes de niveaux. Pour notre collège, cela implique de faire un groupe d'effectif restreint et **des groupes de 28 à 30 élèves en classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> en français et en mathématiques à la rentrée 2024.**

Nous ne comprenons pas pourquoi le ministère souhaite mettre en place les classes de niveaux en mathématiques et en français, alors que toutes les recherches scientifiques montrent l'aspect négatif de cette organisation. En effet, **une quasi-unanimité des chercheurs s'accorde pour dire que les groupes homogènes baissent le niveau moyen des élèves**, et qu'ils pénalisent tout particulièrement les élèves déjà les plus en difficulté. Cette école risque donc encore d'**aggraver les inégalités sociales**, pourtant déjà beaucoup trop présentes dans notre système éducatif. Nous condamnons ce projet d'école du tri social, qui va à l'encontre des valeurs que nous défendons pour notre service public d'éducation.

D'autre part, la mise en place de ces groupes de niveaux nous oblige à **supprimer des dispositifs efficaces (AP, dédoublements) dans de nombreuses matières**. Pour les élèves, c'est la double peine : ceux à besoin seront stigmatisés et les autres ne bénéficieront plus de moyens qui permettaient de mieux gérer l'hétérogénéité.

Autre conséquence néfaste, les fortes contraintes liées aux alignements des emplois du temps risquent de **perturber le choix des options** (LCE anglais, LCE espagnol, latin) à terme mises en péril, et ne plus permettre le cumul de celles-ci aux élèves qui en avaient le potentiel. Les Remplacements de Courte Durée disciplinaires en mathématiques et français ne pourront par ailleurs plus être faits en raison de l'alignement de ces groupes. **Les projets interdisciplinaires incluant les disciplines français et mathématiques devront également être abandonnés.**

Il faut aussi tenir compte des annonces faites à la presse concernant les heures supplémentaires d'EMC et l'heure de théâtre obligatoire pour lesquelles nous n'avons aucune information ni aucun texte précisant les modalités, empêchant ainsi la mise en place d'une DGH qui tiendrait compte de ces obligations.

De plus, cette réforme va de nouveau dégrader nos conditions de travail, notamment à cause des contraintes liées aux alignements des emplois du temps, de la multiplication des conseils de classe auxquels les professeurs de mathématiques et de français ne pourront plus assister systématiquement. Ils ne pourront d'ailleurs plus être professeurs principaux en 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>. Cela implique l'abandon du projet de classe coopérative (ou tout autre projet de classe), des réunions d'harmonisation pour créer les groupes de niveaux et aussi du changement de tous les programmes sur deux ans.

Par conséquent, nous demandons que la DGH soit abondée de 12 heures, nombre nécessaire manquant afin de pouvoir mettre en œuvre ces nouveaux groupes de niveaux obligatoires, tout en préservant tous nos postes dans les différentes disciplines, ou de manière transversale les différents projets pédagogiques que nous jugeons nécessaires à la réalisation de notre projet d'établissement.

Enfin, cette réforme entraîne une remise en cause inacceptable de notre liberté pédagogique. Cela met **en péril la réussite de nos élèves** qui en seront les premiers impactés.

Nous demandons donc le retrait immédiat du projet de réforme des collèges tel qu'il est présenté et sans réelle consultation préalable des acteurs de la communauté éducative.